

La déclassification de documents annoncée par l'Élysée le 7 avril 2015

Jacques Morel

17 avril 2015, v0.4

Résumé

Le 7 avril 2015, l'Élysée a annoncé qu'il déclassifiait les archives de la présidence française concernant le Rwanda pour la période 1990 à 1995. Sur les 83 documents indiqués dans les deux décisions de déclassification qui nous sont parvenues, 50 sont déjà connus par une fuite datant de 2005, soit 60 %. À l'exception des comptes rendus de Conseils restreints, les documents déclassifiés ne sont pas les plus accablants pour la France. Cette fuite de 2005 comporte d'autres documents qui montrent que, depuis 1990, le Tutsi est l'ennemi de la France, que, sans l'intervention militaire française contre le Front patriotique rwandais (FPR), celui-ci aurait renversé le régime d'Habyarimana qui préparait le génocide des Tutsi, qu'elle a soutenu le gouvernement des tueurs et son armée durant le génocide et s'est refusée à les désarmer et les arrêter durant l'opération Turquoise. Aucun document n'est publié concernant l'attentat du 6 avril 1994 (à l'exception d'une note de Bruno Delaye qui incrimine le FPR), le coup d'État qui a suivi et la formation du gouvernement génocidaire dans laquelle l'ambassadeur de France Jean-Michel Marlaud a joué un rôle central.

1 La fuite d'archives de l'Élysée concernant le Rwanda

Vers 2005, un lot de documents d'archives de l'Élysée a circulé. Il a été étudié par plusieurs auteurs.¹ Ils ont été versés dans un dossier judiciaire contre l'armée française.²

Des interviews menées par Françoise Carle, des notes rédigées par elle, alors qu'elle était à l'Élysée ou qu'elle collaborait à la Mission d'information parlementaire de 1998, permettent de lui attribuer cette collection de documents.³

L'authenticité de ces documents semblait incontestable. Les livres de Pierre Favier, correspondant de l'AFP en poste à l'Élysée, permettaient de le vérifier.⁴

2 Le dépôt des archives du président Mitterrand

La constitution des archives du président Mitterrand déposées au Centre historique des Archives nationales a fait l'objet d'un protocole signé le 15 février 1995 par François Mitterrand et le directeur des Archives de France.⁵ Ce fonds a pour sigle AG/5(4), pour 4^e président de la V^e République. Toute demande de consultation doit être approuvée par Dominique Bertinotti, mandataire désignée par François Mitterrand.

1. Mehdi Ba, *Les documents qui embarrassent l'Élysée*, Goliath Magazine, 31 janvier 2006, p. 57. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Golias106.pdf> ; Georges Kapler, « *La France n'est nullement impliquée dans le génocide au Rwanda...* », 2006 <http://www.francerwandagenocide.org/documents/FranceNullementImpliquée.pdf> ; Gabriel Périès, David Servenay, *Une guerre noire*, La Découverte, 2007 ; Rafaëlle Maison, *Que disent les « Archives de l'Élysée »*, Esprit, mai 2010 ; Jacques Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Izuba / L'Esprit Frappeur, 2010. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/FranceCoeurGenocideTutsi-IP.pdf>

2. Piotr Smolar, *Des archives de l'Élysée sur l'intervention au Rwanda ont été transmises à la justice*, Le Monde, 3 juillet 2007. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SmolarArchivesTransmisesJustice3juillet2007.pdf>

3. Françoise Carle, *Les Archives du Président - Mitterrand intime*, Editions du Rocher, 1998.

4. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*, Points - Seuil, Tomes 3 et 4.

5. Agnès Bos, Damien Vaisse, *Les archives présidentielles de François Mitterrand*, Vingtième Siècle, Revue d'histoire, février 2005. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ArchivesPresidentiellesFrancoisMitterrandBosVaisse.pdf>

3 L'inventaire de ces archives

Un état des sources concernant la France et le Rwanda de 1981 à 1995 dans les archives de la présidence de la République a été publié.⁶ Par rapport à une version antérieure, on remarque l'ajout du carton AG/5(4)/795 (Bruno Delaye) et d'extraits du carton AG/5(4)/833 (état-major particulier). Ces archives de l'état-major particulier se réduisent à deux documents, une lettre de Pierre Joxe (et non Louis), ministre de la Défense, déjà connue,⁷ et un compte-rendu de Conseil restreint du 24 février 1993 qui n'est pas connu. Or, aux dires de l'ambassadeur Georges Martres, « *le chef d'état-major particulier du Président de la République jouait le rôle d'élément centralisateur, ce qui avait pour conséquence d'éviter que le processus de décision, en cas de crise, ne s'enlise entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Coopération et divers services du ministère de la Défense.* »⁸

Cependant, les archives de Françoise Carle figurent dans ce recensement et, d'après la fuite évoquée plus haut, elles contiennent des notes de l'amiral Lanxade et du général Quesnot qui furent successivement chefs d'état-major particulier. Mais ce sont ces archives de l'état-major particulier qui sont essentielles et elles n'ont pas été remises aux Archives nationales.

4 La décision Gautier du 24 décembre 2014

Le SGDSN a fait une première déclassification.⁹

Cartons AG/5(4)/BD/60 et 61 (Bruno Delaye)

- TD SEGEDEFNAT 11520 5 août 1993 sur la réduction de la coopération militaire : pas connu. Ce document est intéressant car l'accord d'Arusha est signé le 4 août et des demandes rwandaises de prorogation de la coopération militaire sont connues.¹⁰

- TD SEGEDEFNAT 11815 11 août 1993 sur la coopération militaire : pas connu, intéressant.

- TD SEGEDEFNAT 9667 et 9920 20, 23 juin 1994 équipement sénégalais : pas connu, peu d'intérêt.

- TD SEGEDEFNAT 9529 16 juin 1994 UEO : pas connu. Cette démarche est signalée dans la note Delaye-Quesnot du 16 juin :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelaye16juin1994.pdf>

Cartons AG/5(4)/DP/34 et 35 (Dominique Pin)

- TD SEGEDEFNAT 1068 23 janvier 1991 : pas connu.

- TD SEGEDEFNAT 1099 23 janvier 1991 : pas connu.

Ce 23 janvier, Habyarimana demande à l'ambassadeur Martres l'intervention directe des troupes françaises pour dégager la ville de Ruhengeri.¹¹ Ces deux télégrammes diplomatiques (TD) sont donc intéressants, d'autant plus que Cussac a demandé des médailles pour les membres du 1^{er} RPIMa qui ont « *réalisé l'intervention de Ruhengeri.* »¹²

- TD SEGEDEFNAT 1068 et 1099, 31 janvier 1991 : pas connu.

6. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ArchivesPresidenceRepubliqueFranceRwanda1981-1995.pdf> .

7. Le ministre de la Défense, *Note pour le Président de la République*, 006816, 26 février 1993. Objet : Rwanda. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Joxe26fev1993.pdf>

8. Audition de Georges Martres, 22 avril 1998. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [1, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 127]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/AuditionMartres22avril1998.pdf#page=11>

9. Louis Gautier, *Décision portant déclassification de documents*, 24 décembre 2014, n° 4314/SGDSN/SAG. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SGDN4314-24decembre2014.pdf>

10. Le ministre de la Défense, Augustin Bizimana, au ministre des Affaires étrangères, Kigali, 31 août 1993, n° 2737/06.1.4. Objet : Coopération militaire franco-rwandaise. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/BizimanaAugustinMinAffEt31aout1993.pdf> ; République rwandaise, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Kigali, 25 janvier 1994, n° 018/03.05.C7/COOP/BILAT. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/MinAffEtRwd25janvier1994.pdf>

11. G. Martres, TD Kigali, 23 janvier 1991. Objet : Situation au Rwanda. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [1, Tome II, Annexes, p. 152]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Martres23janvier1991.pdf> <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Martres24janvier1991.pdf>

12. Le colonel Cussac au ministre de la Défense nationale à Kigali, Proposition de récompenses, Kigali, 1^{er} octobre 1991, n° 739/2/MAM/RWA. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/CussacMinDef1octobre1991.pdf>

- SGDN 5 octobre 1994 : pas connu.
- TD SEGEDEFNAT 2 mai 1995 : pas connu.

Carton AG/5(4)/FC/100 (Françoise Carle)

- SGDN 28 avril 1995 : connu (archives Mitterrand, dossier Carle).
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/SGDN32CD28avril1995.pdf>

5 La décision Jouyet du 7 avril 2015

Cette note du secrétaire général de l'Élysée, Jean-Pierre Jouyet, décide de déclassifier les documents « Confidentiel défense » dont la liste suit.¹³ Mais nous remarquons qu'hormis les compte-rendus de Conseils restreints, aucun de ces documents ne portent la mention « Confidentiel défense ». Ce sont en général des notes adressées à Mitterrand par ses conseillers, principalement Bruno Delaye, conseiller pour les Affaires africaines et malgaches.

On remarquera le tampon de l'état-major particulier de la présidence de la République. Comme un seul document de l'état-major particulier de la période 1990-1995 figure dans la liste, on peut imaginer que celui-ci garde la haute main sur la question du génocide des Tutsi et qu'il est intervenu de manière restrictive.

Cartons AG/5(4)/BD/59 et 60 (Bruno Delaye)

- État-major particulier 15 juillet 1992 : pas connu.

Carton AG/5(4)/FC/100 (Françoise Carle)

- Conseil restreint 4 août 1993, 13 avril 1994, 18 mai, 15 juin, 22 juin, 29 juin 1994 : procès verbaux connus :

- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint4aout1993.pdf>
- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint13avril1994.pdf>
- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint18mai1994EMP.pdf>
- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint15juin1994.pdf>
- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint22juin1994.pdf>
- <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint29juin1994MaquisTutsi.pdf>

Cartons AG/5(4)/0795 (Bruno Delaye)

Points hebdomadaires de Bruno Delaye :

- 8 décembre 1992 : pas connu.
- 5 février 1993 : pas connu.
- 16 février 1993 : pas connu.
- 11 mars 1993 : pas connu.
- 19 mars 1993 : pas connu.
- 14 mai 1993 : pas connu.
- 18 juin 1993 : pas connu.
- 30 juillet 1993 : pas connu.
- 7 septembre 1993 : pas connu.
- 28 septembre 1993 : pas connu.
- 23 novembre 1993 : connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye23novembre1993.pdf>
- 4 janvier 1994 : pas connu.

13. Jean-Pierre Jouyet, *Décision portant déclassification de documents*, 7 avril 2015. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Jouyet7avril2015.pdf>

- 11 janvier 1994 : pas connu.
- 29 mars 1994 : connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye29mars1994.pdf>
- 12 avril 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye12avril1994.pdf>
- 10 mai 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelayePin10mai1994.pdf>
- 17 mai 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelayePin17mai1994.pdf>
- 24 mai 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye24mai1994.pdf>
- 31 mai 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye31mai1994.pdf>
- 7 juin 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelayePin7juin1994.pdf>
- 14 juin 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye14juin1994.pdf>
- 27 septembre 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye27septembre1994.pdf>
- 4 octobre 1994 : pas connu.
- 25 octobre 1994 : pas connu.
- 16 novembre 1994 : extrait Rwanda connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye16novembre1994.pdf>
- 22 novembre 1994 : connu.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye22novembre1994.pdf>
- 29 novembre 1994 : pas connu.
- 6 décembre 1994 : pas connu.
- 10 janvier 1995 : pas connu.
- 30 janvier 1995 : connu
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Pin30janvier1995.pdf>
- 14 février 1995 connu :
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye14fevrier1995.pdf>
- Note du 14 janvier 1993 : pas connue. Mais une note de Dominique Pin l'est :
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Pin14janvier1993.pdf>
- Note sur le séjour du président Habyarimana en France du 18 janvier 1993. Connue :
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye18janvier1993.pdf>
- Rien n'est déclassifié concernant le rapport d'enquête HRW-FIDH.
- Note du 5 février 1993 sur le déplacement en Afrique : pas connue.
- Note Delaye - Quesnot du 8 février 1993 sur l'offensive du FPR. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelaye8fevrier1993.pdf>
- Note Delaye sur sa mission à Kigali et Kampala du 15 février 1993. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye15fevrier1993.pdf>
- Note du 2 mars 1993 relative à la mission Debarge. Connue, signée Dominique Pin : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Pin2mars1993.pdf>
- Note du 9 mars 1993 relative au Conseil restreint du 10 mars. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye9mars1993.pdf>
- Conseil restreint du 2 avril 1993. Connue dans sa version Élysée <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint2avril1993.pdf>
ou Matignon <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint2avril1993Matignon.pdf> puisque nous sommes en cohabitation.
- Note du 27 septembre 1993 sur le séjour à Paris d'Habyarimana. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delaye27septembre1993.pdf>

- Note du 8 octobre 1993 sur la visite d'Habyarimana le 11 octobre. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays8octobre1993.pdf> La note jointe du Quai d'Orsay a été publiée par la MIP <http://www.francerwandagenocide.org/documents/HabyarimanaMitterrand7octobre1993.pdf>

- Note Delaye du 7 avril 1994 sur l'attentat. Connue, le FPR est accusé de l'attentat et l'autorité du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana n'est pas reconnue par la France : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays7avril1994.pdf>

- Note Delaye du 28 avril 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays28avril1994.pdf>

- Note sur la messe à la mémoire d'Habyarimana le 5 mai 1994. Pas connue.

- Note Delaye du 16 mai 1994 relative à la mission Kouchner. Connue. Il était donc bien envoyé en mission par l'Élysée contrairement à ce qu'il fait croire : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays16mai94MissionKouchnerEchec.pdf>

- Note Delaye du 19 mai 1994 relative à l'entretien avec Biberson et Bradol de MSF. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays19mai1994.pdf>

- Note Delaye du 2 juin 1994 en vue de l'entretien du président Mitterrand avec Granjon de MDM. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays2juin1994.pdf>

- Note Delaye du 10 juin 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays10juin1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 16 juin 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelays16juin1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 17 juin 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelays17juin1994.pdf>

- Note Delaye du 21 juin 1994 sur le retour de Kigali de Bernard Kouchner. Celui-ci est allé demander au général Dallaire d'appeler les militaires français à débarquer à Kigali, ce que ce dernier a refusé. La présence des Français aurait permis aux génocidaires de s'y maintenir. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelaysRetourKouchner21juin1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 21 juin 1994, Conseil restreint du 22 juin. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelays21juin1994.pdf>

- Note Delaye du 22 juin 1994. Entretien à Paris avec des représentants du FPR. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays22juin1994.pdf>

- Note Delaye du 28 juin 1994 sur Museveni. Pas connue.

- Note Delaye du 30 juin 1994 relative à l'entretien avec Museveni. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays30juin1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 6 juillet 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelays6juillet1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 7 juillet 1994. Connue : <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelays7juillet1994.pdf> On y lit que les auteurs du génocide ne seront ni arrêtés ni désarmés dans la zone humanitaire :

« le désarmement des milices et des FAR à l'intérieur de la zone humanitaire et l'arrestation des responsables des massacres. Nombreux sont ceux qui demandent que nous nous en chargions mais cela ne relève pas de notre mandat et nous n'en avons pas les moyens. »

- Note Quesnot - Delaye du 19 juillet 1994. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelaysQuesnot19juillet1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 21 juillet 1994. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelaysQuesnot21juillet1994.pdf>

- Note Quesnot - Delaye du 30 août 1994. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/DelaysQuesnot30aout1994.pdf>

- Note Delaye du 24 octobre 1994. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays24octobre1994.pdf>

- Note Delaye du 21 novembre 1994 sur Bernard Debré. Connue :

<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Delays21novembre1994.pdf>

- Note Delaye du 9 décembre 1994 sur le voyage du ministre de la Coopération : pas connue.

- Note Delaye du 13 janvier 1995 : pas connue.

6 Documents non déclassifiés

Documents d'avant le génocide

Des documents du fonds Françoise Carle connus de nous ne sont pas déclassifiés. Ils révèlent l'ampleur de l'engagement de la France aux côtés des auteurs du génocide. En voici quelques exemples :

Une note de l'amiral Lanxade de 1990 montre que la France est en guerre contre « les forces tutsies ». Autrement dit, tout Tutsi est l'ennemi de la France.¹⁴ Dès 1990, la France est engagée dans une guerre raciale, c'est-à-dire un génocide.

Le colonel Galinié se félicite de l'engagement des paysans hutu qui massacrent des Tutsi mais regrette qu'ils ne soient armés que d'arcs et de lances.¹⁵

François Mitterrand fait reporter par trois fois le retrait des troupes françaises, alors que les accords de cessez-le-feu stipulent le retrait des troupes étrangères.¹⁶

Le général Quesnot affirme à François Mitterrand le 23 février 1993 que le retrait des troupes françaises provoquerait la fin du régime Habyarimana.¹⁷ Sans l'intervention militaire française de février 1993, les troupes FPR seraient arrivées à Kigali et il n'y aurait pas eu de génocide puisque son organisation n'était pas encore en place. Ainsi, en sauvant les tueurs, la France a permis le génocide des Tutsi.

Le compte-rendu de Conseil restreint du 24 février 1993 signalé dans l'inventaire des archives n'est pas déclassifié.

Le général Quesnot était opposé aux accords de paix d'Arusha qui donnaient « *des avantages exorbitants au FPR* » et qui sont « *inacceptables et injustes pour la majorité hutu* ». ¹⁸

Documents durant le génocide

Les télégrammes diplomatiques entre Paris et Kigali du 6 au 15 avril 1994 sont toujours cachés. Ils concernent l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le coup d'État et la formation du gouvernement intérimaire à laquelle l'ambassadeur Marlaud a participé de façon déterminante.

Sur l'attentat, la lettre du général Rannou du 15 juin 1998 précisant que l'avion était bien muni de deux enregistreurs n'est pas rendue publique.¹⁹ De même, l'enquête sur le crash faite par les militaires français qui se sont rendus sur place et les pièces qu'ils ont prélevées n'ont jamais été remises au juge français chargé de l'instruction de la plainte des familles des victimes, dont trois étaient français.

Début mai 1994, devant le recul des Forces armées rwandaises (FAR) le général Quesnot propose une stratégie indirecte qui « *pourraient rétablir un certain équilibre* ». ²⁰

Des actions secrètes de soutien aux FAR sont entreprises, comme en témoigne le rapport du colonel Rwabalinda.²¹

14. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Lanxade19901011.pdf>

15. TD KIGALI 542 Confidentiel défense. Objet : Situation générale le 13 octobre 1990 à 12 heures locales. Signé Col. Galinié, Martres. NMR 673/2/MAM/RWA/CD. Mention manuscrite : « *Signalé à J.-L. Bianco* » <http://www.francerwandagenocide.org/documents/GalinieMartres13oct1990.pdf>

16. L'Amiral Chef de l'État-Major Particulier, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous-couvert de Monsieur le Secrétaire général). Objet : Rwanda : Point de situation, 2 janvier 1991. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Lanxade19910102.pdf> ; L'Amiral Chef de l'État-Major Particulier, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous-couvert de Monsieur le Secrétaire général). Objet : Rwanda : Point de situation, 22 avril 1991. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Lanxade19910422.pdf> ; Le Général Chef de l'État-major particulier, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous-couvert de Monsieur le Secrétaire général). Objet : Rwanda : Point de situation, 20 juin 1991. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Quesnot20juin1991.pdf>

17. Dominique Pin, Général Quesnot, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République, 23 février 1993, A/s Conseil restreint sur le Rwanda Mercredi 24 février 1993. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotPin23fevrier1993.pdf>

18. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Votre entretien avec M. Léotard le lundi 2 mai. Situation. 2 mai 1994, p. 2. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Quesnot2mai1994.pdf>

19. Jean-Claude Lefort, Note n° 19 à Bernard Cazeneuve, 20 octobre 1998. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Lefort20oct1998Note19.pdf>

20. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Entretien avec le chef de l'État intérimaire du Rwanda, 6 mai 1994. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Quesnot6mai1994StrategieIndirecte.pdf>

21. Lettre du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au ministre de la Défense, au chef d'état-major de l'armée rwandaise,

Le 22 mai 1994 après la chute du camp militaire de Kanombe et de l'aéroport de Kigali, le président intérimaire Sindikubwabo, qui a déclenché les massacres de la région de Butare, remercie François Mitterrand de son aide « *jusqu'à ce jour* » et lui lance un appel au secours.²²

La réponse de la France sera l'opération Turquoise. Celle-ci créera une zone humanitaire pour faire barrage au FPR. Il ne sera pas question de désarmer ou d'arrêter les tueurs.²³

Devant les hésitations du quai d'Orsay face au devoir d'arrêter les membres du gouvernement intérimaire rwandais qui sont les organisateurs du génocide, c'est l'Élysée en la personne d'Hubert Védrine qui ordonne de ne pas les arrêter.²⁴

Références

- [1] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.

Gitarama, le 16 mai 1994. Objet : Rapport de visite fait auprès de la Maison militaire de coopération à Paris. Cf. *L'Afrique à Biarritz*, Karthala, 1995, p. 129, <http://www.francerwandagenocide.org/documents/RapportRwabalinda16mai1994.pdf>

22. Dr Théodore Sindikubwabo, Président de la République à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Kigali le 22 mai 1994. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SindikubwaboMitterrand22mai1994.pdf> ; Lettre transmise par le général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Correspondance du docteur Théodore Sindikubwabo, Président par intérim du Rwanda, 24 mai 1994. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Quesnot24mai1994.pdf>

23. Note du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda ; concept de zone humanitaire protégée, contenu, évolution. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/MinDefMinAffEt4juillet1994.pdf>

24. Dépêche Reuters du 15 juillet 1994 surchargée par Hubert Védrine. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Reuter15juillet1994.pdf>